

# Atelier Théâtre Lycée – INFORMATIONS

Reprise à partir du mardi 19 septembre

## Présentation des Ateliers

L'atelier théâtre lycée a pour objectif la création de 2 spectacles annuels donnant lieu à chaque fois à 2 représentations, en mettant les élèves dans la dynamique de la réalisation d'un projet collectif axé sur le jeu, la mise en scène, incluant l'écriture, la scénographie et même la communication.

## Fréquence des Ateliers.

Les ateliers se déroulent sur 2 créneaux hebdomadaires dans une salle sous la chapelle : le mardi de 17h15 à 18h15 et le mercredi de 13h à 15h

- Premier semestre : du mardi 19 septembre au mercredi 13 décembre (spectacle de décembre envisagé la semaine du 11 décembre, répétitions les dimanches 26 novembre, 3 et 10 décembre)
- Second semestre : du mardi 10 janvier au mercredi 22 mai 2024, spectacle envisagé la semaine du 20 mai (à confirmer en fonction du calendrier pédagogique des lycéens) avec 3 dimanches de répétition (5, 12, 19 mai à confirmer)

Les élèves inscrits aux ateliers et leurs responsables légaux sont avertis par mail dès que les dates définitives des répétitions et des représentations ont été fixées. La première séance du semestre sera une séance de découverte pour ceux qui le souhaitent.

## Adhésion à l'association Drôle de Drame et règlement de la cotisation annuelle

L'inscription à nos ateliers vous rend membre adhérent.e de l'association Drôle de Drame. L'adhésion vaut pour l'année scolaire en cours, soit du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Le règlement de la cotisation annuelle, d'un montant de 20€, se fait par chèque libellé à l'ordre de Drôle de Drame. Bulletin adhésion ci-joint : une unique adhésion par famille si plusieurs enfants participent à des ateliers de Drôle de Drame.

## Inscription aux Ateliers

Les inscriptions incomplètes devront obligatoirement être régularisées au plus tard le vendredi 29 septembre 2023. Passée cette date, les élèves souhaitant s'inscrire pour l'année scolaire 2023/24 ne pourront plus participer aux séances.

En cas de désistement après la clôture des inscriptions, les sommes dues au titre de l'inscription annuelle de votre enfant seront facturées et devront être acquittées à l'établissement.

## Règlement des droits d'inscription aux Ateliers

Le prix public de l'inscription est de 305 euros par semestre (545 euros pour l'année). Les droits d'inscription à l'atelier théâtre-lycée sont facturés par l'établissement. Tout semestre entamé est dû dans son intégralité ; aucun remboursement n'est possible en cas d'absence de l'élève à une ou plusieurs séances, à la répétition générale ou aux représentations. En aucun cas, l'aspect financier ne doit être un frein à l'inscription de vos enfants. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.

L'inscription de votre enfant vaut pour acceptation de diffusion des données personnelles qui sont mentionnées dans le formulaire d'inscription.

## Absence aux Séances

En cas d'absence, le responsable légal de l'élève absent est tenu de nous prévenir par e-mail (intervenant.deleau@bs78.org) ou téléphone (06.62.53.89.79) au plus tard une heure avant le début de la séance. Les séances manquées ne sont ni rattrapables, ni remboursables. En cas d'absences répétées, nous nous réservons le droit de contacter le responsable légal de l'élève absent pour discuter de son implication dans les projets de l'Atelier, et notamment les représentations de fin d'année.

## Annulation de Séances

Les annulations de séance ont un caractère tout à fait exceptionnel. Lorsqu'elles surviennent, nous nous engageons à prévenir par e-mail et au plus tôt les responsables légaux des élèves concernés. Les responsables au sein de l'établissement scolaire en sont également informés.

NB : A l'issue de la période d'inscription, Drôle de Drame se réserve le droit d'annuler l'atelier dans le cas où le nombre d'inscrits serait insuffisant, dans ce cas précis, les familles ne seront pas facturées.